

Bossonnens, le 1.12.2025

Madame, Monsieur,

Le Centre Cyno-Logique Romand (ci-après CCLR) a élaboré un programme de formation destiné aux personnes souhaitant exercer, à titre professionnel, **la garde de chiens, chats et petits animaux de compagnie, jusqu'à un maximum de 19 unités**. Cette formation n'inclut pas la prise en charge des animaux de compagnie soumis à autorisations spécifiques.

La formation est reconnue par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après OSAV) sous le numéro d'autorisation 15/0008.

Objectifs généraux de la formation

Cette formation a pour finalité :

- d'assurer la conformité des pratiques de garde avec les exigences légales et réglementaires.
- de garantir le respect du bien-être animal, par l'acquisition de compétences théoriques et pratiques.
- d'encadrer l'activité de garde afin de prévenir les risques sanitaires et sécuritaires.

Conditions d'admission

- Être majeur (18 ans révolus) et fournir une copie de la carte d'identité ou du passeport.
- Disposer d'un casier judiciaire exempt de condamnations incompatibles avec la garde d'animaux. Le CCLR se réserve le droit d'exiger un extrait.
- Être en possession d'une assurance responsabilité civile valable. Le CCLR se réserve le droit d'exiger une preuve.
- S'engager à respecter les conditions générales et le règlement interne du CCLR.
- Remplir intégralement le formulaire d'inscription et le transmettre, dûment signé, au CCLR (cf. Formulaire d'inscription).

Validation et certification

À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux évaluations théoriques et pratiques, se verront délivrer un diplôme. Ce document atteste de leur aptitude à exercer, à titre professionnel, la garde d'animaux de compagnie, jusqu'à dix-neuf unités. Le diplôme précise les espèces concernées, en fonction des stages pratiques effectués.

Modalités pratiques

Durée totale de la formation :

- 48 heures de formation théorique dispensées par le CCLR.
- 36 heures de formation pratique dispensées par le CCLR.
- 360 heures de stage auprès de praticiens-nes formateurs-trices agréé-es par le CCLR. Les stages ne peuvent débuter qu'après la réussite de l'examen théorique.

Programme

Le cursus comprend :

- 11 unités de formation (cf. annexe).
- Un examen écrit.
- Des stages pratiques auprès de praticiens-nes formateurs-trices agréés-es par le CCLR (cf. Conditions de stages).

Lieux de formation

- Notre Dame de la Route, Villars-sur-Glâne (FR).
- Terrains de l'Amicale Cynologique de Marly (FR).
- Les lieux de stages pratiques se trouvent en Suisse romande.

Le calendrier et le contenu détaillé se trouvent dans le « Plan de formation » annexé.

Le contenu et l'ampleur de la formation ont été élaborés, d'un commun accord, avec l'OSAV et dépassent largement les exigences minimales fixées par l'ordonnance du DFI.

Les personnes souhaitant faire valoir une expérience antérieure, en vue d'une réduction du temps de stage, doivent fournir au CCLR les documents attestant d'une pratique auprès d'une pension ou d'un refuge reconnu par les autorités cantonales. La reconnaissance de cette pratique relève exclusivement de la compétence du CCLR et ne peut faire l'objet d'aucun recours.

Coût de la formation

Les frais de participation se montent à CHF 3'250.--.

La facture, ainsi que la confirmation d'inscription, seront envoyées par courriel. Dans la semaine suivant la réception des 2 documents précités, un acompte minimum de CHF 1'000.-- doit être versé sur le compte du CCLR.

Le solde doit être réglé au plus tard un mois avant le début de la formation. **La preuve du paiement doit être présentée spontanément lors du premier jour de cours (cf. Conditions Générales).**

Les frais de stages pratiques sont à convenir directement avec les lieux de stage. Le versement s'effectue au moment de la signature du contrat. En cas d'interruption du stage par le stagiaire, aucun remboursement ne pourra être exigé (cf. Conditions de stage).

Traitements des inscriptions

Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont traitées, par le CCLR, dans l'ordre de leur arrivée et de leur importance (Exemple : Exigences formulées par les autorités).

Délai d'inscription

Les inscriptions doivent parvenir au CCLR, par courriel à contact@cyno-logique.ch d'ici au **7 décembre 2025** au plus tard.

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre Directeur opérationnel, M. Daniel Fontana, à l'adresse suivante : direction@cyno-logique.ch.

Dans l'attente de votre inscription et du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Centre Cyno-Logique Romand



Damien Scheuner
Président

Annexes : Le formulaire d'inscription
Les Conditions Générales
Les Conditions de stage
Le plan de formation